



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 67057

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'importance que revêt l'accès à l'ADSL pour la survie de bon nombre de petites communes rurales. Il y a urgence à ce que l'ensemble du territoire, notamment les zones rurales, puissent bénéficier de la desserte de cette nouvelle technologie. Aussi, il lui demande de lui faire connaître les moyens qu'il envisage de mettre en oeuvre et le calendrier des travaux envisagés pour un accès à l'internet haut débit sur l'ensemble des zones rurales qui ne sont pas encore desservies.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est fixé en 2002 des objectifs ambitieux pour le développement du haut débit en France : atteindre 10 millions d'abonnés et connecter toutes les communes de France au haut débit en 2007. Ces objectifs, qui ont été détaillés lors du CIADT du 14 septembre 2004, sont en bonne voie d'être atteints avec plus de 9 millions d'abonnés au haut débit fin 2005 alors que près de 96 % de la population a accès à ce service. Il reste toutefois certaines populations qui ne bénéficient pas encore du haut débit, tout particulièrement les territoires ruraux et les zones éloignées des répartiteurs téléphoniques. Le Gouvernement s'est donc mobilisé pour favoriser le développement de solutions technologiques adaptées aux zones rurales au travers d'un ensemble d'actions convergentes : l'établissement d'un cadre favorable à l'investissement des opérateurs dans le haut débit, notamment l'ADSL qui en constitue le principal support et le dégroupage ; l'ADSL sera ainsi installé sur l'ensemble des répartiteurs téléphoniques en 2007, ce qui permettra à près de 98 % de la population d'avoir accès à cette technologie ; des actions en faveur du développement des technologies alternatives, notamment celles adaptées aux zones rurales ; ainsi, en complément des mesures déjà prises, le cadre juridique du recours à la technologies des courants porteurs en ligne (internet par les réseaux électriques) a été clarifié avec la publication d'un guide des bonnes pratiques en la matière ; l'appel à candidatures pour l'attribution de nouvelles fréquences de boucle locale radio WIMAX a été lancé le 6 août 2005 ; une action complémentaire des collectivités territoriales, dont les compétences ont été étendues par la loi n° 2005-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales). Ces mesures permettront d'améliorer encore la couverture du territoire en haut débit. Par ailleurs, il convient maintenant, conformément aux orientations fixées par le Président de la République, de créer les conditions de passage au très haut débit. Le ministère délégué à l'industrie a lancé une étude sur ce thème, dont les conclusions sont attendues pour mars 2006. Il s'agit d'identifier les scénarios de développement du très haut débit, tant pour les particuliers que pour les entreprises, et les mesures susceptibles de favoriser ce développement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67057

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6085

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3121